

BONNE ANNEE 2024

Le 12 janvier, j'ai eu l'occasion de présenter mes vœux aux associations et aux forces vives de la commune. Aujourd'hui, au travers de notre site internet je peux m'adresser à l'ensemble des Messéens. Le « Petit'journal » communal continuera à paraître une fois par an mais c'est désormais par ce moyen de communication que je souhaite vous tenir informés des décisions importantes que nous prenons en conseil municipal, des projets à venir ou en cours de réalisation, des décisions qui impactent votre quotidien. Chaque année est marquée par des perspectives et des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement. C'est l'occasion pour moi de vous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalités. Je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui m'accompagne et me fait confiance ainsi que les personnels communaux qui s'investissent au quotidien pour le bon fonctionnement de nos services. J'ai eu l'occasion de leur présenter mes vœux au cours d'une cérémonie conviviale.

Tout ne s'arrête pas avec la fin de l'année civile. Les projets s'étudient et se concrétisent bien souvent sur plusieurs années. C'est un rapport d'étape des grands chantiers en cours que je vais vous présenter. Nous aborderons ensuite les projets et réalisations pour l'année 2024.

NOTRE BILAN 2023 PAR GRANDS THEMES :

Opération de revitalisation de notre cœur de bourg. Avec l'inauguration au mois de mai dernier de la boulangerie et des espaces environnants, c'est une première étape du projet global qui se conclut. Le projet « Age et Vie » devrait rentrer dans sa phase opérationnelle au second semestre 2024. Trois cases commerciales sont en projet.

Réalisation en direction des jeunes : La jeunesse reste toujours une de nos priorités. L'installation d'un skate-park, d'un parcours VTT et d'un kiosque dans le parc de la mairie ainsi que de l'éclairage LED du terrain d'honneur de football permettent aux nouvelles générations de profiter d'équipements très appréciés.

Propreté de la commune : L'installation de poubelles de grande capacité est en cours aux les points les plus fréquentés de la commune.

Urbanisme et habitat : Nous avons vendu les trois dernières parcelles du lotissement Jean Moulin. Il reste les chaussées et parking à réaliser dans le courant de l'année 2024. Le permis d'aménager du futur lotissement du Petit Vivier (rue du Dr Mouchot) sera bientôt déposé. Le désamiantage et la démolition des bâtiments existants sur le site ont été réalisés, laissant un terrain prêt à être viabilisé.

Economies d'énergie : Le programme s'étalera sur les années 2023 et 2024 et 2025. Nous avons tout d'abord réalisé en interne une étude approfondie des consommations d'énergie par grands secteurs de la commune. Elle a permis de constituer un dossier solide permettant de justifier nos demandes de subventions auprès des services de l'Etat. Il s'agit du « Fond Vert » et de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Pour cette première étape, nous avons fait le choix d'améliorer l'éclairage public, secteur gros consommateur d'énergie (30% de la conso globale) de notre commune. Les travaux ont débuté en octobre et s'achever au cours de ce premier trimestre. L'ensemble des foyers d'éclairages de nos rues ainsi que de nos équipements publics (gymnase, terrains d'entraînement du foot) bénéficieront des nouvelles sources LED très économes en énergie. C'est un chantier de presque 200 000€ pour lequel nous avons obtenu 53% de subventions.

Développement économique : en lien avec Flers-Agglo, responsable de nos zones d'activité, deux entreprises ont choisi de s'installer sur la zone artisanale du Moulin, un « bardeur étancheur » et un charpentier (PC en cours). Une troisième entreprise s'est positionnée pour acquérir une parcelle sur notre zone artisanale, près de la station de lavage. Enfin, une entreprise locale a acquis un hectare sur la zone d'activité de la Varenne afin d'assurer son extension.

Acquisitions foncières : Nous avons acquis la maison appartenant à la famille Gaugain (en face de la mairie) afin d'améliorer l'entrée de bourg et faciliter l'accès au quartier du « Clos Piolet ». Il en est de même de la maison de la famille Carel (rue Surville). Après démolition du bâtiment existant deux logements sociaux seront construits par le bailleur social Logissia. D'autres discussions sont en cours pour l'acquisition d'immeubles en déshérence que nous souhaiterions démolir.

Sécurisation des voies communales : Un ralentisseur a été installé en entrée de bourg auprès de la mairie et des chicanes rue du Morin. Deux plateaux et trois coussins berlinois seront installés en début d'année 2024. Un radar a été installé au lieu-dit « les Planches de Croq » suite à un accident mortel.

LES PERSPECTIVES POUR 2024 : On peut les résumer par cette phrase : « Une continuité dans l'action ainsi qu'une obligation de s'adapter aux exigences du moment ». Pour cela, nous nous sommes fixé trois objectifs :

1^{er} objectif : **Repenser l'urbanisation de la commune** afin de prendre en compte les contraintes imposées par la loi « climat et résilience ». Celle-ci nous impose de diminuer de 50% la consommation « d'espaces agricoles, naturels et forestiers » à l'échéance de l'année 2031. Puis, à l'échéance de 2050 d'arriver au « Zéro artificialisation net », appelé plus couramment le ZAN.

Cela implique de :

Mieux utiliser le potentiel de terrains constructibles situés en cœur de bourg (zones U et 1AU) afin de limiter la consommation d'espaces agricoles. A titre d'exemple, notre futur lotissement sera constitué de parcelles de 450m² et ne consommera pas d'espaces agricole puisqu'il se situe sur l'emprise de bâtiments que nous avons démolis. Les travaux de viabilisation de ces terrains devraient débiter dans la courant de l'année.

Constituer des réserves foncières en acquérant des biens en déshérence et des terrains laissés en friches au sein même de notre cœur de bourg. Nous avons déjà fixé les grandes lignes de cette politique d'aménagement il y a maintenant 5 ans avec une étude réalisée par un cabinet d'urbanisme financée par Flers-Agglo. Le meilleur exemple est celui du terrain d'accueil de la zone de la boulangerie rendu constructible dans le cadre de cette démarche. Deux autres zones ont été identifiées lors de l'étude.

Lancer une modification de notre PLU (plan local d'urbanisme) afin de traduire ces orientations.

2^{ème} objectif : **Poursuivre notre politique d'économies d'énergies** : Après l'éclairage public en 2023, nous lançons avec l'appui d'un cabinet spécialisé une étude approfondie qui concerne l'isolation du bâtiment principal de l'école primaire et, en fonction de sa faisabilité, nous envisageons d'installer des panneaux solaires en toiture.

3^{ème} objectif : **Améliorer la sécurisation des voies communales** : Nous sommes obligés de réagir face aux excès de vitesse de conducteurs qui mettent trop souvent en danger la vie de nos concitoyens.

Une étude est lancée avec l'assistance du bureau d'étude de Flers Agglo afin de sécuriser les abords de l'école. Les travaux seront réalisés au cours de cette année.

Enfin, la mise en place des ralentisseurs, programmée en 2023, sera réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Pour conclure ce propos, je dirais que mon rôle de maire est de préparer notre commune aux enjeux et défis de demain, de répondre à vos attentes en termes de services ou d'infrastructures. Pour cette année et celles qui suivront, je souhaite que notre commune poursuive son développement équilibré et harmonieux, qu'elle puisse continuer à accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités porteuses d'emplois, tout en respectant notre identité de village où il fait bon vivre.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel je vous présente nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs. Je vous souhaite une année la plus heureuse et la plus apaisée possible.